

Genre grammatical et sexe: quel(s) rapports ?

Michel ARRIVÉ

Professeur de Sciences du Langage

Mon intervention d'aujourd'hui est annoncée sous le titre suivant : « Genre grammatical et sexe : quel(s) rapports ? » Je me félicite d'avoir, par un remords opportun, fait ajouter, *in extremis*, l'adjectif *grammatical* pour préciser le sens du nom *genre*. Supprimez cet adjectif : vous constatez que le titre « Genre et sexe : quel(s) rapports ? » est d'une totale ambiguïté. Si le nom *sexe* est, si j'ose dire, à peu près transparent, le nom *genre* dans cette expression peut donner lieu à deux interprétations différentes. Il peut désigner la catégorie grammaticale qui, dans un grand nombre de langues, partage la classe des noms en deux ou trois groupes, souvent sexualisés : en français, il n'y en a que deux, et ils reçoivent les noms très explicites des deux sexes, *masculin* et *féminin*. Mais notre nom *genre* peut aussi être compris comme signifiant ce que Irène Théry, dans un livre tout récent, appelle, après bien d'autres, « le sexe social ». Je la cite, mais je pourrais citer aussi bien toutes sortes d'autres références contemporaines, par exemple celle de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui dit exactement la même chose :

Jamais on n'a autant dit que le sexe est social. Un mot nouveau s'est même imposé pour désigner ce sexe social, le « genre », traduit de l'anglais *gender* (*La distinction de sexe*, 2007 : 9).

Plus bas, dans le livre, l'auteure précise :

Le terme nouveau de *genre* est apparu comme un outil formidable pour donner à voir la dimension sociale de la différence des sexes et résumer d'un mot unique tout ce qui concerne le masculin/féminin (*ibid.* : 369).

Ambiguïté, ai-je dit ? À n'en pas douter, si on se fie au sens des mots tels qu'ils sont utilisés aujourd'hui, en 2008. À condition toutefois de prendre une précaution : précisément dans l'usage contemporain je gage que dans notre expression « Genre et sexe : quel(s) rapports ? » l'interprétation grammaticale, qui reste évidemment possible, du nom *genre* risque d'être souvent oubliée. La preuve : les titres des autres communications de cette journée, où je suppose, sans beaucoup de risque d'erreur, que le mot *genre* n'a pas son sens grammatical. Et les auteurs de ces titres n'ont pas pris de précaution pour préciser le sens qu'ils donnent à *genre* : c'est qu'ils ne jugent pas ce mot ambigu dans le contexte qu'ils lui confèrent.

Bizarrie supplémentaire. Revenons de vingt-cinq ans en arrière, dans les années 1980. Dans notre expression « Genre et sexe : quel(s) rapports ? », il n'y avait en ces temps encore proches aucun risque grave d'ambiguïté. *Genre*, il y a vingt-cinq ans, dans son opposition à *sexe*, ce ne pouvait guère être que la catégorie grammaticale. Un indice indiscutable : l'article *genre* du *TLF*, dans le volume 9, paru en 1981, est, comme tous les articles de cet excellent dictionnaire, très complet et très détaillé. Il ne comporte cependant aucune espèce d'allusion à cet emploi du mot *genre* dans le sens de « sexe social ». C'est donc que le nom *genre* a connu, depuis cette époque, une mutation sémantique considérable.

Il faudrait procéder à l'histoire de cette mutation. Ce n'est pas ce que j'avais originellement prévu de faire aujourd'hui. Je crois cependant utile de poser quelques jalons sur l'histoire, ancienne et récente, de ce mot *genre*.

C'est vraiment un très vieux mot que notre mot *genre*. Il représente en français le latin *genus*, qui prend une forme en *gener-* à tous les cas autres que le nominatif-accusatif singulier : ainsi s'explique la forme de *genre*, avec son [r] final. En ancien français notre mot *genre* affectait, dans ses premiers emplois (1124-1131) la forme *gendre*, sous l'effet de l'influence analogique du verbe *gendrer*, qui subsiste dans *engendrer* : remarquez bien au passage cette forme *gendre*, j'y reviendrai dans un instant. Le nom *gendre*, bientôt refait en *genre*, avait déjà dans ces emplois très anciens l'un de ses sens actuels : « sorte, type ».

Le nom *genus* du latin est du point de vue formel le pendant exact du *genos* du grec. D'un point de vue à la fois morphologique et historique, on peut même dire que *genus* et *genos* sont le même mot. Ils sont en effet construits l'un et l'autre sur une très vieille racine indo-européenne de forme *gen-*, qui donne notamment au grec le verbe qui signifie « naître » et au latin le verbe qui signifie « engendrer ». Cette racine *gen-* est complétée par l'une des marques de la classe du nom, *-os* en grec, *-us* en latin. C'est le nom sous sa forme grecque qui nous a fourni et nous fournit encore, au fur et à mesure des besoins, des mots aussi importants, à des titres divers, que *génétique*, *gène*, *génom*, *génocide*, etc.

Pour le *genre*, c'est le mot sous sa forme latine *genus* qui a été utilisé en français. Quoique pendant exact, du point de vue morphologique, du *genos* grec, le *genus* latin n'a pas exactement le même inventaire de sens. Il s'est notamment spécialisé dans deux sens spécifiques : le premier, c'est le sexe au sens de « collectivité spécifiée par le sexe ». On peut ainsi parler de *hominum genus virile* ou *muliebre*, « le sexe masculin ou féminin de la population humaine ». Le second sens de *genus*, c'est le genre grammatical, qui en latin comporte trois termes : le masculin, le féminin et le neutre (étymologiquement : ni l'un ni l'autre). C'est cette sexuation explicite de l'opposition de la catégorie qui explique le passage du sens « mondain » de « sexe » au sens linguistique de « genre ».

En français, le mot *genre* a conservé une bonne part des sens de son étymon latin *genus*, notamment le sens grammatical. Il en a ajouté pas mal d'autres, par exemple celui qu'il prend dans la taxinomie botanique ou zoologique. Le nom *genre* du français présente toutefois une originalité forte par rapport à son étymon latin : jusqu'à une date très récente il n'a pas été utilisé comme désignation de la notion de sexe. Il est vrai qu'on note, à date très ancienne (aux alentours de 1200), quelques emplois de *genre* avec le sens de « sexe ». Mais il s'agit de textes directement traduits du latin, où le nom *genre* ne fait que calquer le latin *genus*. Entre 1200 et la fin du XX^{ème} siècle, le nom *genre* n'a jamais été utilisé avec le sens de « sexe ».

Comment s'est installée la situation contemporaine, qui, en rupture complète avec le passé du nom *genre*, permet de l'utiliser pour désigner le « sexe social » ? Naturellement vous savez tous que c'est un emprunt fait par le français à l'anglais. La citation d'Irène Théry que j'ai donnée tout à l'heure le rappelle. Les *gender studies* développées aux Etats-Unis à partir de la fin des années 1950 ont eu pour effet, quand elles ont été connues en France, de faire employer en français le nom *genre* avec le sens qu'elles donnaient à *gender*. Je m'attarde encore un peu sur ces problèmes d'histoire de la langue, et ici des langues, pour préciser quelques points.

Le nom anglais a la forme *gender*. D'où lui vient son *-d-* ? Pas du latin, où il n'y a jamais eu de *-d-* dans le mot *genus*, *generis*. Il lui vient de l'ancien français *gendre*, auquel il a été emprunté à date ancienne. On sait que c'est le cas d'un très grand nombre de mots anglais, notamment dans les lexiques techniques.

Le mot *gender* a suivi en anglais son petit bonhomme de chemin, assez nettement différent de son étymon français. Il s'est mis notamment mis à fonctionner comme désignation du sexe, empiétant ainsi sur les emplois du nom *sex*, emprunté au latin. Comment s'explique cette évolution particulière ? Quoique je ne sois en rien spécialiste de l'anglais, ni même bon connaisseur de cette langue, j'ai jeté un coup d'œil sur quelques dictionnaires et sur quelques travaux récents. Je n'ai rien trouvé d'intéressant. Je me hasarde

donc, à mes risques et périls, à une hypothèse, explication partielle de l'évolution ancienne du terme anglais. La langue anglaise ne comporte pas à proprement parler la catégorie du genre grammatical. Cela apparaît clairement à deux indices incontestables. Indice lexical : contrairement à un dictionnaire français, allemand, latin, espagnol, russe, etc., un dictionnaire anglais ne comporte pas pour les noms l'indication « masculin, féminin, éventuellement neutre ». Indice syntaxique : on n'observe en anglais aucun phénomène d'accord du déterminant ni de l'adjectif épithète avec le nom. Cependant l'anglais connaît des oppositions de formes pour les pronoms personnels de 3^{ème} personne : *he* pour les êtres masculins, *she* pour les être féminins, *it* pour les êtres non sexués. Ces différences de formes reçoivent le nom de *gender*. Mais on voit bien que ces différences correspondent non à une classification linguistique, mais à la différence sexuelle des êtres qu'ils désignent : c'est sous l'effet de ces emplois que le nom *gender* est passé de son sens grammatical au sens biologique et/ou social de « sexe ».

Cette explication, que je livre à titre purement hypothétique, ne peut de toute façon être que partielle. Il faudrait en plus tenir compte des relations entre *gender* et *sex*, qui, naturellement, ne sont pas exactement semblables à celles qui s'observent en français en *genre* et *sexe*.

Resterait un dernier travail : dater le passage du sens sexuel du nom *gender*, sous sa forme anglaise ou sous sa forme *genre*, dans l'usage français. Ce serait l'objet d'un minutieux travail d'enquête que je n'avais pas à entreprendre pour aujourd'hui. Je me suis contenté de chercher les indices donnés par des titres de livres. Et cette modeste recherche a eu des résultats surprenants. J'en cite quelques éléments. Dès 1968, aux Etats-Unis, était publié un ouvrage intitulé *Sex and gender*, de Robert J. Stoller. Cet ouvrage a été traduit en français en 1978, mais sous le titre *Recherches sur l'identité sexuelle*. Encore en 1989, le second livre du même Stoller, intitulé *Presentations of gender*, est publié en français sous le titre *Masculin ou féminin*. Comme si l'emploi du *genre* avec son sens anglais faisait encore difficulté au point d'être écarté pour le titre d'un livre. L'ouvrage collectif dirigé par Luce Irigaray *Sexes et genres à travers les langues* date de 1990. Le sens qu'il donne à *genre* est exclusivement le sens linguistique. Il semble bien que le premier ouvrage en français qui fasse apparaître dans son titre le nom *genre* avec le sens de « sexe social » soit celui de Marie-Claude Hurtig et Michèle Kail *Sexe et genre, de la hiérarchie entre les sexes*, qui est paru en 1991 aux éditions du CNRS¹. Mais cet ouvrage reprenait les communications d'un colloque tenu en 1989. Il est donc vraisemblable que l'emploi du mot *genre* avec le sens de « sexe social » était déjà commun à ce moment chez les personnes spécialistes de ces problèmes. Quant au premier emploi du mot avec ce sens, il est vraisemblablement apparu dès 1978 dans l'ouvrage *Recherches sur l'identité sexuelle*. Il est peu étonnant que le *TLF* publié en 1981, mais élaboré longtemps avant, n'en ait pas tenu compte. À vrai dire, le *Dictionnaire de l'Académie française*, dans sa neuvième édition, dont le 2^{ème} tome est paru en 2000, ne connaît toujours pas cette valeur sexuelle de *genre*.

J'en viens maintenant à la partie de mon intervention qui est annoncée par son titre. Je suis obligé de commencer par quelques indications terminologiques.

Il existe dans les langues, dans toutes les langues, des systèmes de classification qui répartissent les mots dans des *classes* différentes, par exemple les noms et les verbes, pour choisir un exemple familier à tous dans un grand nombre de langues. La classe des noms et la classe des verbes se distinguent entre elles par le fait qu'elles sont affectées par des *catégories* différentes : pour le nom, ces catégories sont, en français, le genre et le nombre. On y ajoute parfois la catégorie de la détermination, qui n'a pas le même type de manifestation formelle. Pour le verbe, ce sont – toujours en français – la personne, le nombre, le temps et l'aspect, le mode et la voix. On voit que la catégorie du nombre est commune aux deux classes du nom et du verbe, mais elle les affecte de façon différente. Les linguistes, à peu près tous les linguistes, ceux d'aujourd'hui et ceux d'autrefois, s'accordent, en dépit de

¹ L'ouvrage de Thomas Laqueur, *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, est paru en 1992.

terminologies différentes, sur le point suivant : ces catégories présentent toutes un double aspect :

– elles comportent des marques formelles qui distinguent les termes qu'elles affectent au niveau de la manifestation orale et écrite : un syntagme – un groupe de mots – formé autour d'un nom masculin se distingue en général nettement d'un syntagme formé autour d'un nom féminin: *un étudiant travailleur / une étudiante travailleuse*. La différence s'entend, à l'oral, et se voit, à l'écrit. C'est ce que, dans le vocabulaire de Saussure, on appelle le *signifiant* des catégories grammaticales.

– elles comportent un aspect notionnel : dans l'exemple que nous venons de prendre, l'élément notionnel est précisément la différence sexuelle. *Un étudiant travailleur* marque (généralement) que l'étudiant visé est un garçon, et s'oppose, du point de vue du *signifié*, à *une étudiante travailleuse*, qui désigne forcément une fille. Je précise que j'utiliserai de façon non différenciée les deux noms de *signifié* et de *contenu*.

L'étude des catégories grammaticales, sous le double aspect du signifiant et du signifié, c'est la tâche du grammairien, au sens moderne du mot. C'est donc ce travail que je vais entamer avec vous, à propos de celle de ces catégories qui est en rapport avec la différence sexuelle : la catégorie du genre.

Je le ferai de la façon suivante:

1) Dans un premier temps, je jetterai un coup d'œil sur la catégorie du genre dans les langues où elle existe et sur les catégories qui ont une fonction voisine dans les langues où elle n'existe pas. Car elle n'existe pas partout. Et il sera bon, pour relativiser le débat, d'avoir quelques indications sur le fonctionnement d'autres langues, pourvues ou non de la catégorie.

2) Dans un second temps, je reviendrai aux problèmes spécifiques du genre au français, et je poserai la question du signifié notionnel de la catégorie. C'est en ce point naturellement que nous retrouverons le problème des relations entre la différence des genres et la différence sexuelle.

Première partie: les catégories nominales.

Une première observation : les français et francophones « natifs », comme on dit, qui ont le français comme langue maternelle, sont à ce point habitués à la répartition des noms, de tous les noms, sans aucune exception, entre les deux genres masculin et féminin qu'ils ont tendance à considérer cette répartition des noms en deux groupes comme « naturelle » et nécessaire. Quand ils apprennent des langues étrangères, ils rencontrent généralement, dans les langues qui leur sont le plus souvent enseignées, des répartitions du même type : l'espagnol, le portugais et l'italien se comportent en gros comme le français, avec des noms masculins et féminins ; l'allemand, le russe, le latin et le grec ancien ne se distinguent du français que par la présence d'un neutre, qui étonne assez peu les francophones, précisément dans la mesure où il est défini, négativement, comme le genre de ce qui n'est ni masculin, ni féminin : en somme, l'essentiel est conservé. L'anglais devrait les étonner davantage : car, comme on vient de l'apercevoir, l'anglais ne comporte pas la catégorie du *genre* au sens qui lui est donné pour les langues que je viens de citer. Toutefois, l'anglais dispose, pour certains pronoms et pour les déterminants possessifs d'une opposition qui marque le sexe de la personne désignée, et oppose les animés aux non animés. Le résultat est que la distinction de sexe ainsi opérée est parfois interprétée comme un phénomène d'accord avec le nom, qui se trouve par là affublé d'un genre. Il devient alors possible d'effacer presque entièrement la différence entre l'anglais et les langues effectivement munies d'un genre : c'est ce que font beaucoup de grammaires de l'anglais, qui consacrent un chapitre au « genre » des noms anglais, ce qui est, du strict point de vue linguistique, extrêmement contestable. – Je saisis cette occasion pour prendre mes distances avec le gros livre de Greville Corbett, *Gender*, publié en 1991. J'apprécie la documentation, la plupart du temps de première main, sur quelque 200 langues, mais je suis en désaccord la plupart du temps avec les positions de

l'auteur, notamment sur le problème du genre en anglais et sur la morphologie du genre en français.

En somme, les francophones vivent dans un univers linguistique où les noms sont répartis en deux groupes. Ces deux groupes sont désignés, traditionnellement, par les adjectifs *masculin* et *féminin*, qui font allusion, de façon aussi explicite que possible à la différence sexuelle. Cette terminologie est très ancienne : les grammairiens latins l'ont traduite littéralement de leurs maîtres grecs, chez qui elle avait, sous d'autres signifiants, exactement le même sens. Et les langues étrangères que les francophones apprennent communément ne viennent pas mettre en cause gravement cet univers linguistique, puisque la seule langue – l'anglais – qui s'écarte assez fortement du modèle familier leur est décrite d'une façon telle que la différence est estompée.

Et pourtant, ce type de répartition des noms est loin d'être le seul. Je passe d'abord sur un fait évident : pour qu'il y ait répartition des noms en groupes, il faut qu'il existe des noms, distincts des autres classes, et notamment des verbes. Or cette distinction des noms et des verbes n'a pas dans toutes les langues l'évidence formelle qu'elle a en français et dans les langues indo-européennes : elle est parfois difficile à faire (en chinois), voire impossible (dans certaines langues amérindiennes). Il va sans dire que dans ces langues le problème des genres ne se pose pas, ou se pose dans des conditions complètement différentes.

Je laisse de côté ces problèmes, et j'en viens aux langues qui distinguent fortement les noms des autres classes grammaticales. Comment répartissent-ils ces noms ? Et d'abord les répartissent-elles ? Dans un premier temps, on distinguera deux types de langues :

1. Dans de nombreuses langues, l'inventaire des noms n'est tout bonnement soumis à aucune classification grammaticale. On a aperçu tout à l'heure que c'était, à strictement parler, le cas de l'anglais. Cependant, comme on vient de l'apercevoir, l'anglais distingue les pronoms personnels de la 3^{ème} personne et les déterminants possessifs selon le sexe de la personne désignée, ce qui détermine des retombées sur les noms eux-mêmes. Il existe des langues où ces retombées sont impossibles : non seulement elles ne distinguent pas de genre pour les noms, mais encore elles utilisent la même forme pour les pronoms personnels, quel que soit le sexe de la personne désignée. Pour illustrer de façon spectaculaire ce phénomène, Damourette et Pichon observent que le titre du roman de George Sand *Elle et lui* ne peut être traduit littéralement en hongrois, car *elle* et *lui* s'y traduisent par le même mot, le monosyllabe *ő*. Ce phénomène s'observe aussi en finnois (un seul mot, *hän*, pour *elle* et *lui*) et dans les autres langues finno-ougriennes. Toutefois, les mots *ő* et *hän* s'emploient exclusivement pour les humains : on emploie un autre pronom pour tout le reste. Des phénomènes du même type s'observent dans de nombreuses autres langues, qui ne sont pas toutes historiquement apparentées, comme le sont le finnois et le hongrois.

Comment décrire ce phénomène d'indifférenciation sexuelle ? Faut-il penser que les hongrois et les finnois ne conceptualisent pas linguistiquement la différence sexuelle ? A coup sûr non : ils utilisent des noms différents pour désigner l'*homme* et la *femme*, le *mâle* et la *femelle*, le *frère* et la *sœur*, etc. sans toutefois leur conférer des comportements linguistiques différents. C'est que la différence sexuelle n'est pas retenue dans leur langue comme critère de classification morphologique. Quand il est nécessaire de spécifier la différence sexuelle, on recourt non à la grammaire – défailante – mais au lexique, qui fournit tous les éléments nécessaires.

À vrai dire d'ailleurs, une telle situation ne devrait pas nous étonner fondamentalement : car les pronoms français de la première et de la deuxième personne présentent le même phénomène : hommes et femmes disent le même *je* et adressent le même *tu* à leur interlocuteur, quel que soit son sexe, ce qui doit laisser parfois d'étonnement les sujets parlant le khasi (en Inde), le thaï, le koasati (langue amérindienne de Louisiane) ainsi que de nombreuses langues sémitiques : ces langues en effet distinguent entre deux *je* et deux *tu*, respectivement masculins et féminins. En français, la situation d'énonciation lève l'équivoque, encore qu'il soit possible, dans certains cas, de laisser planer le doute sur le sexe de *tu*, voire – par exemple dans l'énonciation écrite – sur le sexe de *je*. Il est d'ailleurs à

remarquer que *je* et *tu*, quoique non marqués en genre, déterminent cependant l'accord des adjectifs au masculin et au féminin : en sorte qu'à proprement parler on ne devrait pas parler dans ce cas d'accord selon le genre, mais de référence au sexe de la personne qui parle ou à qui on parle.

2. Il semble cependant que cette absence de taxinomie morphologique de l'inventaire des noms soit représentée dans un moins grand nombre de langues que le phénomène inverse : leur répartition entre un certain nombre de groupes. Ici, il est indispensable d'ouvrir une seconde dichotomie, et de faire allusion – rapidement – à une distinction importante, quoique toujours très problématique : celle des langues à *classes* et celle des langues à *genres*. Nous n'avons pas le temps – et ce n'est sans doute pas le lieu – d'entrer dans les débats qui agitent les linguistes à propos de cette distinction : débats complexes et forcenés, qui ont pu faire dire à certains que le français est une langue à classes ! Ou à annuler la différence entre *genre* et *classe*. Je me contenterai, très sommairement, des approximations suivantes :

– les classes, dans les langues à classes, sont généralement nombreuses : 7 en kisie (langue des confins de la Guinée, de la Sierra-Leone et du Libéria), 17 en kirundi (langue bantoue), 25 en poular du Fouta-Djalon (en Guinée), et jusqu'à 40, selon Claude Hagège, en nasioi (langue des Iles Salomon). Hagège cependant signale que le taos (au Mexique) ne comporte que 3 classes. En revanche, les genres sont peu nombreux : jamais moins de deux, par définition – sinon on retombe dans le cas des langues sans classification des noms – et – dans la terminologie la plus courante – jamais plus de trois.

– les classes comportent des marques explicites et régulières, sous la forme, généralement, de préfixes ou de suffixes. Un exemple simple est fourni, en kirundi, langue du Burundi, précisément par l'opposition de ces deux mots : le nom de la langue présente la marque préfixale *ki* de la classe VII, où sont rangés, entre autres, les noms de langues. Le nom du pays présente le préfixe *bu* de la classe XVI, qui accueille, entre autres, les noms de pays. Quant aux genres, ils ne comportent généralement pas de marques constantes : en français, si le masculin *étudiant* se distingue morphologiquement du féminin *étudiante*, il existe de très nombreux noms dont l'aspect formel ne permet nullement de repérer le genre. Un exemple spectaculaire est donné par les couples d'homonymes dont l'un est masculin et l'autre féminin : *un page, une page, le mousse, la mousse, le vase, la vase*, etc. En français, la forme d'un nom permet rarement de l'identifier comme masculin ou féminin. Même dans la graphie, le *-e* « muet » final n'est en rien indicatif du genre pour les noms : il y a à peu près autant de noms masculins que de noms féminins terminés par *-e* « muet » (47% de masculins, 53% de féminins). C'est ce qui explique les très nombreux cas d'hésitation sur le genre des mots, y compris de la part des gens les plus cultivés et des linguistes professionnels (*abaque, agrume, alluvion, alvéole, autoroute*, etc). Dans d'autres langues, notamment les autres langues romanes, certaines régularités sont observées. Mais elles ne sont jamais dépourvues d'exception : l'espagnol *mano* est féminin, en dépit de son *-o* final, généralement interprété comme marque de masculin.

– l'investissement sémantique des classes n'est pas toujours totalement transparent. Dans certaines langues, l'appartenance aux classes est déterminée d'après des traits perceptifs des objets signifiés : objets longs, ronds, plats, pointus, ces qualités pouvant donner lieu à des appréciations métaphoriques pas toujours évidentes. En kirundi, les objets plutôt sphériques (l'œuf, la graine de sorgho, le soleil, l'ananas, le sein, la fesse, etc) sont dans la classe III. Cependant, la classe VII accueille, à côté des noms des langues, ceux de l'épi de maïs, de la ville, de l'animal, et du gros chat; la classe XVI comprend, en plus des noms de pays, les noms de l'amitié, de la barbe, des fourmis en collectivité et du pelage, sans qu'il soit toujours possible d'apercevoir d'une façon absolument claire les traits sémantiques qui peuvent être communs à tous ces noms. En revanche, le contenu notionnel des catégories de genre paraît, à première vue, à peu près homogène : en français par exemple, il semble bien au premier abord que l'opposition du masculin au féminin corresponde grossièrement, au moins pour les

animés, à la différence sexuelle. Mais on voit dès maintenant, par les précautions que je dois prendre et les limitations que je dois apporter à mon énoncé que les choses, sans doute, sont plus complexes.

– après l'énumération de ces différences entre classes et genres, il faut noter un trait commun : classes et genres déterminent des phénomènes d'accord, qui se manifestent de façon différemment extensive selon les langues.

Deux mots sur les langues à classes, dans leurs relations avec le problème de la différence sexuelle – toujours dans l'intention de relativiser le débat et de sortir de préoccupations strictement franco-francophones : le trait sémantique de la différence sexuelle n'a pas une place privilégiée dans l'inventaire des classes. Ni en kirundi, ni en kisieï il n'existe de classes fondées sur le sexe des êtres désignés par les noms. Comme en finnois ou en hongrois, la différence sexuelle ne trouve à se dire qu'au niveau du lexique, et non de la grammaire.

Nous nous approchons à petits pas du français. Avant d'y arriver enfin, je crois utile de remarquer que les genres eux-mêmes ne sont pas dans toutes les langues fondés sur la différence sexuelle. Une distinction très fréquemment utilisée pour répartir les noms en genres est celle de l'animé actif au non-animé passif. C'était notamment le cas en indo-européen. Elle se complète par des différenciations des animés par exemple entre raisonnables/non raisonnables (langues caucasiennes), ou supérieurs/inférieurs (langues dravidiennes). Je signale au passage que se posent dans ses langues des problèmes intéressants de répartition des humains entre raisonnables et déraisonnables, supérieurs et inférieurs. L'indo-européen, mais naturellement pas lui seul, a choisi au sein de l'opposition animé/non-animé, la différence sexuelle : d'où l'opposition d'un neutre (en principe non animé, mais naturellement il y a des exceptions) à un animé, réparti entre masculin et féminin. Quand j'aurai dit que l'évolution diachronique a, pour certaines langues indo-européennes, notamment les langues romanes et parmi elles le français, fait disparaître à peu près complètement le neutre, je serai en mesure d'aborder le second point de mon intervention.

Deuxième partie : le contenu notionnel de la catégorie du genre en français.

Vous vous en souvenez sans doute : nous avons ensemble, tout à l'heure, posé que les catégories grammaticales sont pourvues d'un signifié, en dépit des petites difficultés que pose le caractère apparemment hétérogène de certaines classes dans les langues qui en comportent. Nous voici donc affrontés au problème capital : quel est le signifié, le contenu notionnel de la catégorie du genre en français? Vous vous doutez bien que j'ai une opinion sur le problème. Mais ce n'est qu'une opinion, peut-être déterminée, de façon obscure, par des facteurs idéologiques ou inconscients, dans lesquels le fait que je m'inscris dans l'un des deux sexes a vraisemblablement sa part : il y aurait une étude intéressante à faire - à ma connaissance, elle n'a été qu'ébauchée - sur les différences entre les opinions émises sur le problème par les hommes et par les femmes. Quoi qu'il en soit, rassurez-vous, je ne vous infligerai pas mon opinion, je n'en ferai même pas explicitement état : je traiterai le problème en vous présentant, classées, les opinions généralement émises par les linguistes.

1. Premier type d'opinion : le genre est dépourvu de contenu, c'est une catégorie « vide ». Sa fonction est strictement syntaxique : assurer la cohérence de l'énoncé par les phénomènes d'accord, faciliter, par exemple, le repérage des noms représentés dans l'énoncé par les pronoms. Cette opinion n'est pas très fréquente, mais il est cependant facile, à peu près à toute époque, d'en trouver des représentants : je pourrais vous en citer.

Il est évident que le genre a effectivement dans certains cas cette fonction syntaxique : dans la phrase *Isabelle est travailleuse, Paul est paresseux : elle réussira, il ne réussira pas*, l'accord en genre des pronoms personnels *elle* et *il* permet de repérer les noms qu'ils représentent. Ce repérage serait plus difficile en hongrois ou en finnois, puisqu'on utiliserait le même mot pour *il* et *elle*. Le genre français a donc une fonction syntaxique. Est-ce à dire qu'il n'a que cette fonction, et qu'il est dépourvu de contenu notionnel ? Il y a de nombreux contre-arguments, de valeur inégale. Je n'en citerai que deux.

D'abord cette opinion prend strictement à contre-pied la terminologie grammaticale, qui, depuis la nuit des temps – ou, en tout cas, depuis les grammairiens grecs et latins (sans parler des autres...) – nous dit que les genres *masculin* et *féminin* ont quelque chose à voir avec la différence sexuelle. Il faut donc pour soutenir cette opinion penser que depuis deux millénaires et demi la terminologie dit obstinément quelque chose de faux.

Ensuite, l'opinion du genre dépourvu de contenu pose la catégorie du genre comme faisant, elle seule, exception au fait, reconnu de tous, que les catégories linguistiques sont pourvues d'un contenu. Personne, à ma connaissance, n'a jamais soutenu que les catégories du nombre ou du temps sont dépourvues de contenu. Pourquoi donc y aurait-il une catégorie, une seule, qui ferait exception ?

2. Second type d'opinions : celles des linguistes qui reconnaissent à la catégorie du genre un contenu. Naturellement, ils sont en désaccord sur la nature de ce contenu. Grossièrement, deux possibilités.

2. 1. Le genre n'a pas de relation privilégiée avec la différence sexuelle. Opinion pas si rare qu'on pourrait le penser. On la trouve par exemple, à propos du français, chez l'excellent grammairien danois Knud Togeby, qui, à la suite de Louis Hjelmslev, nous dit froidement, comme si c'était une évidence, que le masculin a pour contenu la « concentration », le féminin l'« expansion ». Il appuie cette opinion sur les cas où la féminisation d'un nom masculin lui confère une valeur augmentative (*sablier, sablière ; poudrier, poudrière*).

Là encore, les contre-arguments sautent aux yeux. Il existe, c'est vrai, des cas où le féminin a une valeur augmentative. Mais il existe de nombreux cas où il a une valeur diminutive : c'est ce qu'on observe dans les couples *camion, camionnette, cigare, cigarette, amour, amourette*, etc. ou, sans suffixe diminutif, *bassin, bassine*.

D'autre part, Togeby ne peut échapper à l'évidence que, pour les animés, l'opposition des genres signifie souvent la différence sexuelle. Il se trouve donc en face du problème suivant : comment établir la relation entre concentration et masculin (je veux dire, ici, sexe masculin), expansion et sexe féminin ? Problème ontologique, qui se trouve posé en filigrane par sa théorie, mais sur lequel naturellement il se garde de prendre position.

Vous l'avez remarqué : ces deux premières classes d'opinions ont pour trait commun d'exclure la différence sexuelle du champ du dicible grammatical. Il y aurait lieu de s'interroger sur les origines – inconscientes, peut-être – de ce geste d'exclusion.

2. 2. J'en viens maintenant aux opinions les plus fréquentes : celles qui affectent au genre le signifié de la différence sexuelle. Opinion conforme, en somme, à celle que véhicule la terminologie. Est-ce à dire qu'elle s'impose de façon évidente ? Bien sûr que non. Elle doit notamment prendre en charge deux séries de faits qui lui font difficulté :

– les non-animés ne sont par définition pas sexués. Comment, pour ces noms, rendre compte de leur répartition entre masculins et féminins ? En somme, pourquoi le *bassin* est-il du masculin et la *bassine* du féminin ? Est-ce le même problème que celui du *lapin* et de la *lapine* ?

– même pour les animés, la correspondance entre genre et sexe est loin d'être parfaite : comment s'explique cette discordance entre la catégorie « naturelle » du sexe et la catégorie linguistique du genre ? En somme, comment est-il possible qu'un homme soit *une sentinelle* et une femme *un mannequin* ? Ou encore comment est-il possible de dire que *Madame Cresson a été la seule femme Premier Ministre* ?

Jetons ensemble un coup d'œil sur ces deux problèmes.

Les non-animés.

En gros, deux solutions possibles :

1) Le caractère sexuel de la catégorie du genre est exclusivement réservé aux êtres animés. Pour les non-animés, leur répartition est totalement arbitraire, et le genre n'a, pour ces noms, qu'une fonction syntaxique.

On voit d'emblée le contre-argument possible : cette théorie implique la coupure de la catégorie : en gros, elle nous dit que l'opposition *bassin/bassine* n'a pas le même statut que l'opposition *lapin/lapine*, en dépit du fait que du point de vue du signifiant, elle est marquée de la même façon.

2) La seconde solution est plus pittoresque. Elle consiste à dire que la valeur sexuelle de l'opposition des genres est pertinente pour tous les noms, animés et non animés. Pour les animés, selon le critère « naturel » du sexe. Pour les non animés, l'opposition sexuelle est métaphorique : ils sont métaphoriquement traités comme des êtres animés, et le genre leur est attribué selon les traits masculin ou féminin que leur attribue l'inconscient à l'œuvre dans la constante genèse de la langue. Cette seconde solution est illustrée notamment par le célèbre *Essai de grammaire de la langue française* de Damourette et Pichon – je rappelle que Pichon était psychanalyste, et que Lacan le présente explicitement comme l'un de ses maîtres. La notion de genre est, dans cet ouvrage, remplacée, de façon significative, par celle de *sexuisemblance*, qui dit bien ce qu'elle veut dire. Le très important chapitre qu'ils lui consacrent dans le premier volume de l'*Essai* vise à décrypter les motivations inconscientes qui déterminent la classification des non-animés. Il y a des morceaux de bravoure justement célèbres, par exemple l'analyse du féminin du nom de la *mer*, étymologiquement neutre en latin. Il faut cependant noter que les analyses de Damourette et Pichon ne sont pas dépourvues d'un certain antiféminisme, rendu à mes yeux moins pernicieux par le fait qu'il est pleinement reconnu et assumé comme tel, et prend même souvent des aspects très consciemment provocateurs. Attitude, je crois, assez rare à leur époque (l'entre-deux-guerres), et qui s'écarte assez nettement de certaines de celles, moins contrôlées ou plus surnoises, qui s'observent encore aujourd'hui.

Il est sans doute impossible de trouver les éléments susceptibles de valider pleinement les théories de ce type. Il apparaît cependant qu'il est également difficile de les falsifier, contrairement à ce que nous avons vu pour les théories précédentes, qui se heurtent immédiatement à des contre-arguments dévastateurs : je n'en connais pas pour les théories du type Damourette et Pichon. En outre, il existe en leur faveur des indices assez forts : ce sont les phénomènes bien connus de personnification des êtres non animés ou des abstractions. La personnification implique la sexualisation, et cette sexualisation se fait – sauf exceptions rarissimes et acrobatiques – sur le modèle du genre grammatical. La Vérité et la Mort sont, en français, personnifiées sous l'aspect de femmes. Et l'on s'étonne toujours que le genre masculin du grec *thanatos* entraîne sa personnification sous la forme d'un homme : ce qui oblige, dans les traductions françaises, à le transformer en Trépas – ce qui, naturellement, change tout.

Les animés : discordance entre genre et sexe.

Je laisse de côté le cas, pourtant fréquent, des animaux pourvus d'un genre unique en dépit de leur différenciation sexuelle : on parle d'un *cachalot* et d'une *baleine* sans tenir compte du fait qu'il y a des cachalots femelles et des baleines mâles. Je signale au passage, d'après un article de notre vieux maître Jean Dubois, qu'il n'y a guère qu'une quarantaine d'espèces animales à bénéficier d'une distinction en genres, sur deux modèles : l'opposition du type *chien/chienne* et l'opposition du type *cerf/biche*. Sur ces problèmes de genre des espèces animales, Damourette et Pichon font des suggestions intéressantes. Et j'en viens pour terminer au cas des discordances entre sexe et genre pour les humains.

Le phénomène le plus intéressant est évidemment celui des fonctions traditionnellement réservées aux hommes au moment où elles viennent à être occupées par des femmes. Se pose alors le problème de la féminisation des noms désignant ces fonctions, par exemple celle de *premier ministre*. Le problème a donné lieu, depuis une bonne vingtaine d'années, à de nombreux travaux et à des débats parfois passionnés. Sur ce problème – qui sera sans doute l'objet de questions – je me contente de quatre observations très générales. Pour éviter tout malentendu, j'indique à l'avance que ces quatre observations sont parfois utilisées

comme arguments pour ou contre les projets de féminisation. Pour ma part, je ne les utilise pas comme tels.

1. Le projet de donner une forme féminine à tous les noms de métiers et de fonctions repose sur le postulat implicite qu'il doit y avoir un isomorphisme absolu entre la réalité « mondaine » du sexe et la catégorie linguistique du genre.

2. Contrairement à ce qui est parfois dit, il n'y a pas de genre neutre en français. Pour qu'il y en ait un, il faudrait qu'il y ait, comme en latin ou en allemand, une forme spécifique pour des noms neutres. – Il faut naturellement se garder de confondre la catégorie du neutre avec celle du non-animé.

3. Contrairement à ce qui est parfois dit, il n'y a pas d'obstacles spécifiquement linguistiques à la féminisation des noms de métiers ou de fonctions – de même qu'il n'en existe pas à la masculinisation des noms de métiers traditionnellement féminins : l'exemple traditionnel est celui de la *sage-femme*. Les seuls obstacles sont de caractère idéologique. En somme, rien de linguistique n'interdit de dire que *Madame Cresson reste la seule femme à avoir été Première Ministre*. Je laisse à d'autres le soin de se demander pourquoi *on* ne le dit pas – et, dans la foulée, de se demander qui est le *on* qui ne le dit pas.

4. Les structures linguistiques ne sont pas, comme on le dit trop souvent, rebelles à l'intervention concertée de la volonté humaine. Certes, cette intervention se heurte souvent à de graves obstacles : on en a eu pour preuve, en 1990-1991, la virulence des oppositions autour des projets – pourtant extrêmement modérés – de réforme de l'orthographe. Mais l'expérience quotidienne montre que les interventions sur la langue, à condition bien sûr d'être pesées avec attention, peuvent être efficaces. Sur le problème qui nous intéresse, des décisions gouvernementales sont intervenues pour recommander l'emploi des formes féminisées. Ce sont les circulaires du 11 mars 1986, du 6 octobre 1998 et 6 mars 2000. Il existe en France depuis 1999 un *Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers*, publié sous le titre *Femme, j'écris ton nom*. Des dispositions du même ordre sont intervenues dans les autres pays francophones.

Il me resterait, en conclusion, à entreprendre une tâche à la fois modeste et ambitieuse. Modeste, car elle ne consisterait même pas à poser des questions : simplement faire des constatations. Ambitieuse, car les constatations que je vais faire, au nombre de deux, ne sont pas communément formulées, sans doute parce qu'elles risquent d'entraîner des questions extrêmement complexes.

Première constatation, très limitée, puisqu'elle ne porte que sur un problème franco-francophone. On observe sur le problème de la féminisation des noms de métiers et de fonctions le déchaînement de passions fortes. Je pourrais vous donner des exemples. Vous voyez la question que peut amener à poser ce constat : d'où vient la violence de ces passions ?

Deuxième constatation au contraire extrêmement générale. Il semble bien que la catégorisation morphologique de l'opposition sexuelle ne soit pas d'une extrême utilité. C'est par exemple ce que pensait le grand linguiste Antoine Meillet, et il considérait comme un trait positif de l'anglais le fait de ne pas comporter de genre. C'est un fait que la catégorie du genre semble nettement moins utile que la catégorie du nombre, qui, marquant la quantité des objets désignés, semble assez rarement absente. Cependant il existe un très grand nombre de langues où la différence sexuelle donne lieu à une catégorisation morphologique sous la forme de genres. Contrairement à d'autres oppositions notionnelles, qui ne donnent généralement pas lieu à une catégorisation linguistique : par exemple l'opposition de la vie à la mort. C'est ma seconde, et ultime, constatation. Vous voyez la question à laquelle elle pourrait donner lieu. Comment s'explique cette propension d'un grand nombre de langues à donner un statut linguistique apparemment peu utile à la différence sexuelle ?